

La HAICA invite le gouvernement à la révision immédiate des nominations

La HAICA invite le gouvernement à la révision immédiate des nominations à la tête des organes de presse publics.

Communiqué du 19 août 2013



La Haute Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle a pris connaissance des dernières nominations à la tête de quelques radios publiques et ce sans prise en considération, par le gouvernement, des multiples correspondances adressées par la HAICA, afin de reconsidérer les nominations à la tête des entreprises publiques de communication audiovisuelle et créer une commission commune ad-hoc selon les critères de l'impartialité, la transparence et l'indépendance.

Il est à rappeler que monsieur le PDG de l'établissement de la radio tunisienne avait géré les radios placées sous sa tutelle d'une manière hautaine, à cause de l'absence totale de concertation à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement, outre l'intervention directe dans les tâches de la rédaction d'une façon unilatérale. En effet, il a appelé dans un communiqué daté du 15 août 2013 à « ne pas diffuser les informations susceptibles de menacer l'ordre public et la paix sociale. Il a, de même, invité les journalistes et les producteurs à s'abstenir de diffuser « toute forme de contestation illégale et qui est de nature à perturber la marche normale du travail dans les entreprises privées et publiques » Il est clair que ce langage peut amener, en l'absence des mécanismes d'autorégulation dans l'entreprise, à une sorte de black-out et à

l'atteinte du droit du citoyen à l'information.

La HAICA, à mesure qu'elle est tenue à communiquer avec les institutions de l'Etat et à la nécessité d'une réflexion commune avec les différentes sensibilités de la société tunisienne pour la régulation du paysage médiatique, elle est attachée à l'application de la loi, selon les compétences qui lui sont conférées par le décret-loi 116 daté du 2 novembre 2011.

Et c'est pour cette raison que l'Autorité réitère avec persistance, sa demande concernant la révision immédiate des nominations à la tête des établissements publics de communication audiovisuelle, selon un processus participatif garant d'autonomie, afin de jeter les fondements objectifs qui puissent aboutir à la réussite de l'opération de transition démocratique et à la bonne préparation aux prochaines élections, à distance de toute forme de tension et de suspicion.

Pour la Haute Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle:

Le président,

Nouri LEJMI